

LA FINANCE SOLIDAIRE AU SERVICE DES ASSOCIATIONS

en 4 questions

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF

fair. Financer
Accompagner
Impacter
Rassembleur

CREDIT
COOPERATIF

BANQUE des
TERRITOIRES

Choisir
l'intérêt
général

EDITO

La finance solidaire, innovation française depuis plus de 25 ans, puise sa spécificité dans le fait qu'elle relie le souhait d'un épargnant de placer son argent dans un produit solidaire qui contribuera au financement d'un projet à utilité sociale ou environnementale. Elle permet ainsi à ce dernier de soutenir directement ou indirectement, via des organismes de financements, des projets à impact positif pour l'homme ou l'environnement, tant au niveau national qu'international.

Les épargnants sont de plus en plus nombreux à se tourner vers la finance solidaire et le montant des sommes déposées sur les supports dépassait 15 Mds€ fin 2019, après la plus grande croissance réalisée depuis le début de la consolidation des chiffres de la finance solidaire en 1996. Parallèlement, le montant des financements des entreprises et associations à impact positif a fortement progressé l'an dernier et représentait 256 M€ pour l'année 2019. Afin de mieux faire accéder à la finance solidaire toute la diversité des associations, Le Mouvement associatif et FAIR (anciennement Finansol) ont travaillé ce document. Il contient les derniers chiffres, les principaux acteurs et les manières de pouvoir accéder aux financements solidaires.

FAIR

FAIR est né en 2021 de la fusion entre Finansol et l'iiLab, acteur historique et laboratoire d'innovation sur l'impact. Fédérateur des acteurs de la finance à impact social en France et pôle d'expertise français dans ce domaine à l'international, FAIR fédère plus de 110 entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, ONG, grandes écoles et personnalités engagées. FAIR gère le label Finansol qui distingue les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Plus de 160 produits sont aujourd'hui labellisés Finansol.

> www.finansol.org

Le financement de projets associatifs, par ces canaux prometteurs, est un sujet qu'il faudra mieux adresser ces prochaines années. Les associations – notamment les plus petites – sont parfois exclues du système de financement classique, et peuvent avoir plus de difficultés à trouver un partenaire financier pour les accompagner dans la poursuite du développement de leur projet. Les financeurs solidaires ont souvent les clés pour bien comprendre leurs attentes. Ce guide, à destination des associations, est ainsi l'outil idéal pour tout porteur de projets associatif qui souhaite lever des fonds et mieux décrypter les spécificités de la finance solidaire.



Patrick SAPY
Directeur général
de FAIR



Frédérique PFRUNDER
Déléguée générale
du Mouvement associatif

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Le Mouvement associatif représente plus d'1 association sur 2 en France.

Il couvre un grand nombre de champs d'activités (sport, culture, jeunesse, éducation populaire, solidarité internationale, sanitaire, social, environnement...) et est présent dans 13 régions françaises.

Son ambition est de permettre aux associations de faire mouvement pour favoriser le développement d'une politique de vie associative à la hauteur des enjeux et pour tendre vers une société plus juste, plus durable et plus humaine.

> www.lemouvementassociatif.org

LE MOT DES PARTENAIRES

La finance solidaire se porte bien et c'est une bonne nouvelle. Avec plus de 15 milliards d'encours fin 2019, la finance solidaire pèse six fois plus qu'il y a 10 ans. Cette « autre épargne » en faveur de l'utilité sociale progresse d'année en année. Le Crédit Coopératif est un des pionniers de cette finance engagée auxquels les français sont de plus en plus attachés. Elle doit encore davantage bénéficier au secteur associatif dans son ensemble notamment pour relever les défis sociaux et climatiques devant nous. Ce guide est une précieuse boussole pour y travailler, c'est tout l'objet du soutien du Crédit Coopératif.

Emmanuel Gagnerot

Directeur des clientèles de l'Economie sociale et solidaire — Crédit Coopératif

Le segment de l'ESS et plus largement celui des entreprises à impact ont montré une très forte résilience à la crise sanitaire. Nous soutenons ces acteurs déterminants pour renforcer la cohésion sociale, la relance, la création d'emplois et la croissance d'activités non délocalisables.

En étant particulièrement attentifs aux spécificités du secteur associatif, la Banque des Territoires accompagne les porteurs de projets à impact, de manière directe à travers des outils financiers multiples, et indirecte en souscrivant à des fonds d'impact.

Christophe Genter

Directeur du département Cohésion sociale et territoriale — Banque des territoires

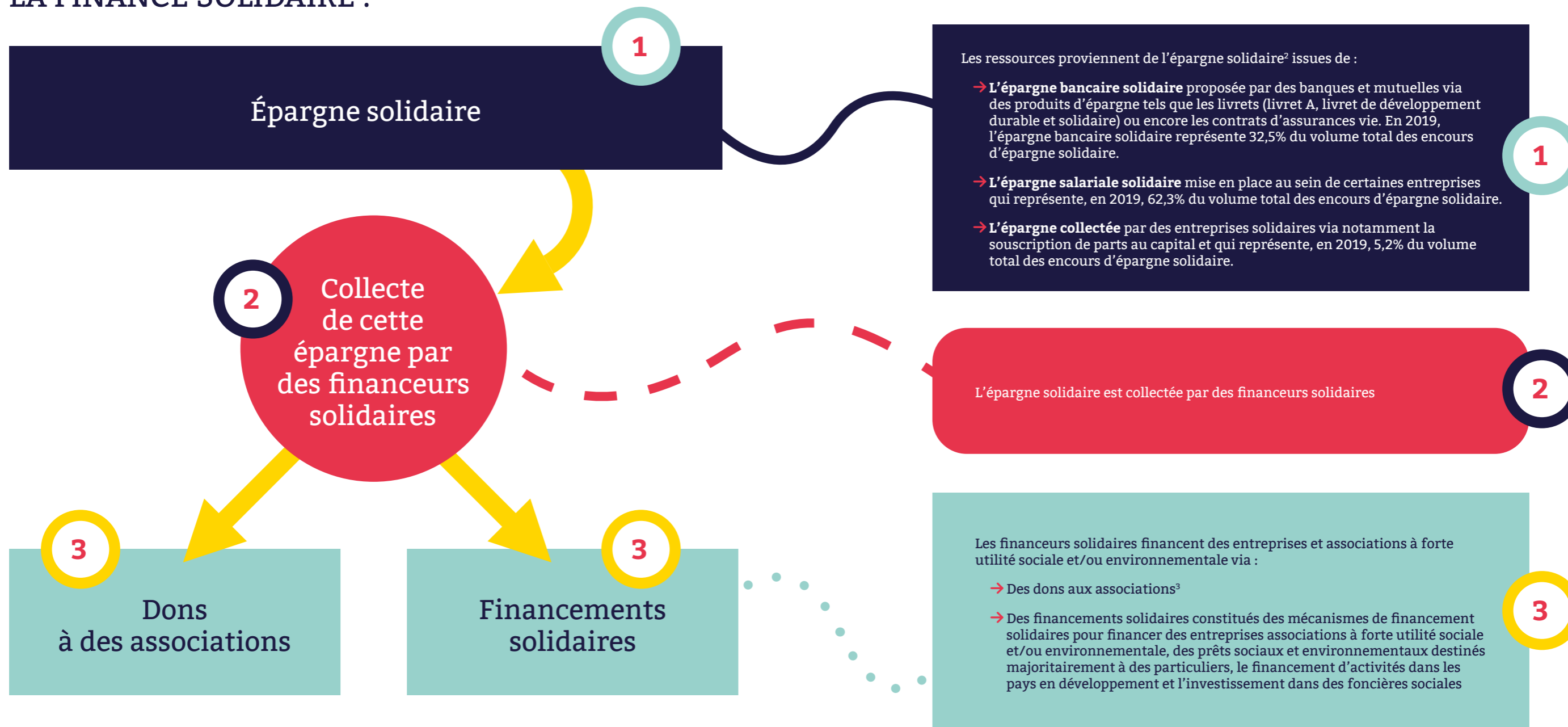
GUIDE ÉLABORÉ PAR LE
MOUVEMENT ASSOCIATIF
EN PARTENARIAT
AVEC FAIR ET AVEC LE
SOUTIEN DU CRÉDIT
COOPÉRATIF ET DE LA
BANQUE DES TERRITOIRES



LA FINANCE SOLIDAIRE, C'EST QUOI ?

La finance solidaire relie les épargnants qui cherchent à donner du sens à leur argent à des entreprises et associations dont l'activité est à forte utilité sociale et/ou environnementale, qu'ils financeront via la souscription de placements d'épargne solidaire¹.

LE CIRCUIT DE LA FINANCE SOLIDAIRE :



LES DONN AUX ASSOCIATIONS VIA LE LDDS

Livret de Développement Durable et Solidaire

Depuis le 1^{er} octobre 2020, les détenteurs d'un livret de Développement Durable et Solidaire (instauré par la Loi Sapin II) peuvent effectuer des dons aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, dont les associations. Les épargnants peuvent choisir de donner tout ou partie du produit des intérêts ou du capital à des associations ou autres organisations de l'économie sociale et solidaire). Pour ce faire, chaque établissement bancaire doit présenter à ses clients une liste d'au moins dix organisations de son choix.

Pour en savoir sur le fonctionnement du Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) → www.finansol.org/ldds-fonctionnement/

1 • Définition proposée par FAIR

2 • En 2019, 3,6 millions de produits d'épargne solidaire ont été souscrits par des particuliers et des investisseurs institutionnels pour un encours total de 15,6 milliards d'euros.

3 • En 2019, c'est un peu plus de 4,6 M€ de dons qui ont été versés à 129 associations bénéficiaires.

LA FINANCE SOLIDAIRE, ÇA REPRÉSENTE QUOI ?

En 2019, ce sont plus de 3,6 millions de produits d'épargne solidaire qui ont été souscrits par des particuliers et des investisseurs institutionnels, pour un encours total de 15,6 milliards d'euros.

Sur la même année, c'est un peu plus de 4,6 M€ de dons qui ont été versés à 129 associations bénéficiaires et 458 M€ de financements solidaires dont 256 M€ à destination d'entreprises et associations à fort impact social et/ou environnemental.

LES FINANCEMENTS SOLIDAIRES À DESTINATION DES ASSOCIATIONS

En 2019, 35,4 millions d'euros de financements solidaires ont été fléchés vers des associations. Concernant ces financements, on observe que le volume et les montants accordés varient en fonction du nombre de salariés ainsi que du secteur d'activité de l'association.

LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS EN FONCTION DE LEUR DOMAINE D'ACTIVITÉ

PART DE FINANCEMENT REÇU EN 2019

▲ Domaine d'activité ► Part du volume total

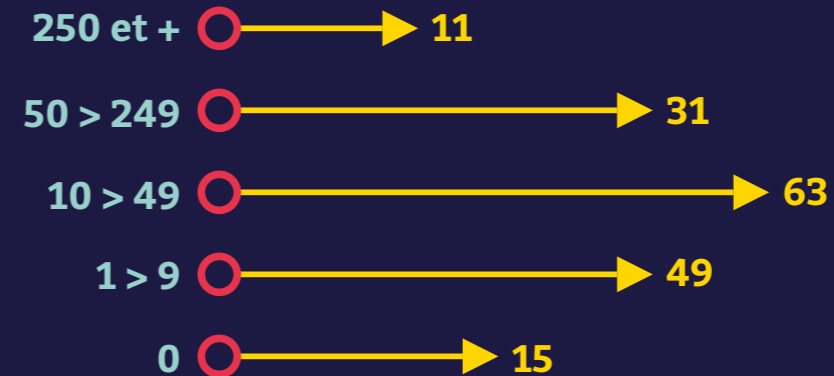


On observe que les domaines de la lutte contre l'exclusion (22%), de l'accès au logement (19%) et de l'action sanitaire et sociale / accès à la santé (18%) sont les plus financés. Parmi les domaines les moins financés, on retrouve l'éco-activités (2%), la cohésion territoriale/économie de proximité (2%) ou encore l'alimentation durable et filière bio (0,03%).

LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS EN FONCTION DU NOMBRE DE SALARIÉS

NOMBRE D'ASSOCIATION FINANCÉES EN 2019

▲ Nb de salariés :

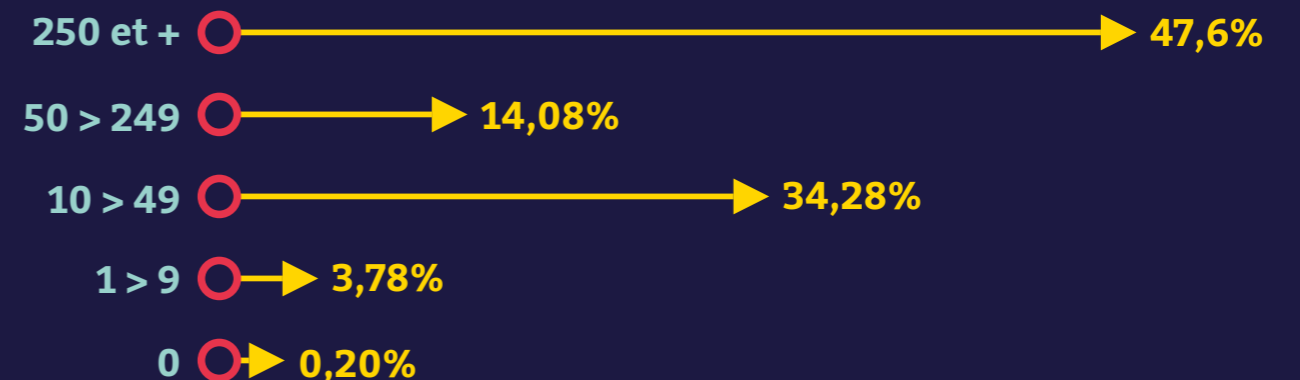


► Nb d'associations

Plus d'1/3 des associations financées ont entre de 10 et 49 salariés (37%). Notons également que les associations non-employeuses (8,9%) et dont le nombre de salariés est supérieur à 250 (6,5%) sont les moins représentées.

PART DE FINANCEMENT REÇU EN 2019

▲ Nb de salariés



► Part de financement

Les associations employant plus de 250 salariés, représentent 6,5 % des associations financées et concentrent en revanche presque la moitié des financements (47,64%). Les associations de 10 à 49 salariés, majoritaires en nombre, ne rassemblent quant à elles que 34% des montants.

LES FINANCEURS SOLIDAIRES, C'EST QUI ?



Les financeurs solidaires sont des acteurs qui orientent tout ou partie de leur activité vers le financement d'entreprises et associations à fort impact social et/ou environnemental au travers de l'épargne solidaire collectée⁴.

Les financeurs solidaires proposent généralement des offres de financement sur le long terme avec de faibles taux d'intérêt car les attentes en matière de rentabilité économique des épargnants solidaires sont limitées voire inexistantes. Les faibles taux d'intérêts pratiqués permettent d'assurer la gestion et la couverture du risque pour les financeurs.

Les projets financés doivent bien sûr être viables économiquement et les associations financées doivent être en capacité de mettre en place des éléments d'évaluation et de mesure de l'impact des actions menées.

Il y a une diversité de financeurs solidaires. Ils proviennent d'univers différents (organisations de l'économie sociale et solidaire, financeurs citoyens...) et peuvent revêtir diverses formes juridiques (société de capital-risque, établissements financiers, coopératives ou encore sociétés foncières...).

ON PEUT LES REGROUPER EN 4 CATÉGORIES

1

Les investisseurs solidaires/à impact

qui collectent principalement l'épargne solidaire indirectement auprès d'institutionnels ou des particuliers via l'émission de parts sociales. Ils proposent des interventions en quasi-fonds propres (titres associatifs ou prêt participatif) et un accompagnement des projets qu'ils financent.

EXEMPLES DE FINANCEURS :

- **FRANCE ACTIVE** qui aide et accompagne les entrepreneurs à la création d'entreprise et au financement de leurs projets. Pour ce faire, France Active s'appuie sur :
 - **France Active Investissement** qui collecte de l'épargne solidaire, pour l'investir dans des projets d'économie sociale et solidaire.
 - **France Active Garantie**, qui peut garantir jusqu'à 80% des prêts bancaires octroyés aux projets soutenus.France Active propose également (selon les antennes locales) des contrats d'apports associatifs⁵ à destination des associations.
- **INCO INVESTISSEMENTS** est une société de gestion européenne qui intervient en titres associatifs pour les associations.
- **SOLIFAP** est une société d'investissements solidaires créée par la Fondation Abbé Pierre. Elle propose des prêts participatifs pour soutenir les associations dans leurs actions de lutte contre le mal-logement.
- **LA BANQUE DES TERRITOIRES** accompagne les associations dans leur changement d'échelle ou la transformation de leur modèle économique, grâce à des instruments financiers adaptés de long terme (titres associatifs, prêts participatifs, obligations). Elle intervient aussi de façon intermédiée, en finançant des Contrats à impact et en nouant des partenariats avec des acteurs tels que France Active et l'AVISE, pour renforcer l'écosystème du tissu associatif

⁴ • La grille d'analyse de la dimension sociale et environnementale varie d'un financeur à un autre.

⁵ • Il s'agit d'un apport en fonds associatif avec droit de reprise, destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés à la création ou au développement de l'association.

2

Les gérants d'actifs solidaires

qui collectent de l'épargne via la distribution de fonds communs de placement solidaires, notamment dans le cadre de l'épargne salariale solidaire. Ils interviennent principalement via des titres associatifs ou des mécanismes de dette soit des billets à ordre et des prêts.

EXEMPLES DE FINANCEURS :

- **AMUNDI** est une société de gestion d'actifs, filiale du Crédit Agricole. Elle est un des principaux collecteurs d'épargne solidaire en France.
- **BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT** est une branche d'activités spécialisée en gestion d'actifs du groupe BNP Paribas. Elle développe une gamme de fonds solidaires afin de permettre de financer des associations intervenant principalement sur les questions d'accès à l'emploi, d'accès au logement et à l'hébergement, d'accès à la santé et de maintien de l'autonomie.
- **ECOFI** est la société de gestion d'actifs du Groupe Crédit Coopératif. Elle finance des projets solidaires sans condition de statut ni de secteur d'activité à condition que le projet s'inscrive dans l'économie sociale et solidaire.
- **MANDARINE GESTION** est une société de gestion qui finance des acteurs de l'ESS en France via ses deux fonds :
 - **Le Fonds NovESS** finance et accompagne le changement d'échelle des entreprises de l'économie sociale et solidaire.
 - **Mandarine Capital Solidaire** qui est un fonds destiné à financer des entreprises solidaires.Elle intervient pour les associations en quasi-fonds propres, sur du long terme (7 à 15 ans), en mettant en avant des projets matures à impact social, et éventuellement environnemental
- **MIROVA** est la filiale dédiée à l'investissement responsable de Natixis Asset Management. Elle a placé au cœur de sa stratégie la prise en compte des enjeux et défis d'une économie durable dans ses décisions d'investissement.

3

Les établissements bancaires

qui pour certains délivrent des prêts liés totalement ou partiellement à des mécanismes d'épargne solidaire.

EXEMPLES DE FINANCEURS :

- **LE CRÉDIT COOPÉRATIF**, est une banque coopérative française qui propose des prêts bancaires liés partiellement à de l'encours d'épargne solidaire via notamment trois livrets : « Coopération pour ma région » « Agir Fondations » et « REV III ».
- **LA NEF** est une coopérative financière qui propose des prêts bancaires pour des projets à caractère social/ environnemental et/ou culturel pour des durées pouvant aller de quelques mois à 15 voire 20 ans. Les prêts de la Nef sont liés à l'encours de l'épargne collecté via ses différents canaux (livret, compte à terme...).

4

Les financeurs citoyens

qui regroupe des clubs d'investisseurs et structures d'investissement solidaire.

EXEMPLES DE FINANCEURS :

- **LES CIGALES** sont des clubs d'investisseurs qui interviennent au niveau local via des apports associatifs à destination d'associations du territoire lors des premières années d'existence de ces dernières. Ils offrent également un accompagnement pour le développement

LA FINANCE SOLIDAIRE, QUELS OUTILS DE FINANCEMENT MOBILISABLES POUR LES ASSOCIATIONS ?

HAUT DE BILAN

Financements destinés aux investissements de long terme de l'association.

Type de financement	Description	Exemples de financeurs solidaires mobilisables (liste non exhaustive)	Pour quelle structure ?
Apport associatif avec droit de reprise	Somme mise à disposition par un tiers devant faire l'objet d'une restitution dont les conditions ont été définies en amont. Ne génère pas de «parts» de l'association.	Les clubs Cigales permettent aux porteurs de projets associatifs de bénéficier d'un apport avec droit de reprise. France Active Investissement propose plusieurs solutions d'apport associatif avec droit de reprise, en fonction du stade de développement de l'association (contrat d'amorçage associatif, contrat d'apport associatif)	Pour tout type de structure mais outil privilégié pour de l'amorçage.
Titres Associatifs	Titres émis par l'association à destination de particuliers ou personnes morales.	Inco Investissement propose un financement en quasi-fonds propres (titres associatifs) pour des projets de changement d'échelle à impact social et environnemental avec des tickets compris entre 300 000 et 5 millions d'euros. Mandarine Gestion propose également un financement en quasi-fond propres (titres associatifs) via le Fonds NovESS qui finance et accompagne le changement d'échelle des entreprises de l'ESS.	Associations très structurées en phase de développement.
Prêt d'honneur	Prêt personnel à taux 0 dont le but est de faire effet de levier pour acquérir un prêt auprès d'un organisme bancaire. C'est une garantie immatérielle à destination de porteurs de projet	Les clubs cigales proposent des prêts d'honneur.	Association en phase d'amorçage.

Prêt Participatif

Prêts de longue durée destinés à renforcer les fonds propres. Ces prêts peuvent être accordés par des banques, des sociétés commerciales ou encore l'Etat.

Solifap propose des prêts participatifs pour soutenir les associations dans leur action de lutte contre le mal-logement

France Active Investissement intervient en prêts participatifs de 5 000 à 1 500 000 euros, remboursables sur une durée de 5 à 7 ans.

Mandarine Gestion propose également des prêts participatifs au travers du Fonds NovESS.

Association majoritairement en phase de développement mais aussi en phase d'amorçage

BAS DE BILAN

Financements destinés à répondre aux besoins court et moyen terme

Billet à ordre	Reconnaissance de dette pour laquelle l'association s'engage à rembourser la structure financière à une date donnée.	Ecofi Investissements , filiale du Crédit Coopératif, propose un financement sous la forme de billets à ordre : pour une enveloppe de 100 000 à 1 million d'euros, sur 2 à 5 ans.	Associations majoritairement en phase de développement mais aussi en phase d'amorçage.
Obligation	Outil de dette non bancaire émis par l'association. Attention les associations ne peuvent pas émettre d'obligations convertibles.	Inco Investissement propose un financement en quasi-fonds propres (obligation convertible) pour des projets de changement d'échelle à impact social et environnemental avec des tickets compris entre 300 000 et 5 millions d'euros.	Associations en phase de développement.
Prêt	Solution de crédit bancaire moyen ou long terme pour lesquelles les conditions ont été fixées à l'avance, soit le taux d'intérêt, la durée, les frais de dossier et l'objet du financement. Des garanties sont demandées également par le financeur.	Certains établissements bancaires mettent en place une traçabilité de l'épargne recueillie fléchée vers des prêts à destination de projets d'utilité sociale ou environnementale Le Crédit Coopératif propose des prêts liés partiellement à de l'encours d'épargne solidaire. La Nef propose des prêts bancaires pour des projets à caractère social, environnemental et/ou culturel sur des durées pouvant aller de quelques mois à 15 voire 20 ans.	Associations en phase de développement mais également d'amorçage si mécanisme de garantie.



Le Mouvement associatif, juillet 2021. Design.Tongui.com

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF

fair. Financer
Accompagner
Impacter
Rassembler

CREDIT
COOPERATIF 

 BANQUE des
TERRITOIRES 

Choisir
l'intérêt
général